

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 février 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère**

**ABSENTS : Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller**

PUBLIC : 5

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS. NO : 2011-02-305 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour``.

RÉS.NO : 2011-02-306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant les ``Affaires nouvelles ouvertes``.

**RÉS.NO : 2011-02-307 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU
10 ET 24 JANVIER 2011**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte les procès-verbaux du 10 et 24 janvier 2011 tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr``.

RÉS.NO : 2011-02-308

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE 10% DE
LA PRIME ``BÂTIMENTS ET CONTENU``
À LA MMQ**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de la Côte-de-Beaupré l'attestation de conformité de son ``Schéma de couverture de risques en sécurité incendie`` dans une lettre datée du 25 novembre 2010 et reçue aux bureaux de la MRC le 7 décembre 2010;

ATTENDU QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, ce schéma a été adopté, sans modification, conformément à l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie, le 2 février 2011 par le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du susdit schéma sera profitable aux municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui adopteront les mesures contenues dans le plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront, puisqu'elles bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Joachim, encourage la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim s'engage à finaliser la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré au cours des cinq prochaines années.

QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Saint-Joachim, une réduction correspondant à 10% de la prime ``Bâtiments et contenu``, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré``.

RÉS.NO :2011-02-309

**AMENDEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-11-232 ET
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART
2011 DE LA MUNICIPALITÉ À L'ARÉNA
CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE la municipalité de Saint-Joachim amende une partie de la résolution numéro 2010-11-232 et dorénavant on devra lire : ``Ainsi que la quote-part de la Municipalité au montant de 16 393\$ au lieu de 16 827\$``.

RÉS.NO : 2011-02-310

**SUBVENTION D'UN MONTANT DE 100\$
À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-
DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal accorde une subvention de 100\$ pour l'année 2011 à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré, afin de les aider dans leurs démarches auprès des personnes âgées, malades et handicapées en leur procurant des services qui leur permettent de garder leur autonomie et une qualité de vie meilleure``.

RÉS.NO :2011-02-311

**EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR-
GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, a signifié son départ à la retraite au Conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a engagé la firme ``Groupe Perspective (Québec) Inc.`` pour assister le Conseil dans la tâche du recrutement du poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE sept (7) personnes ont été rencontrées par le Comité des Ressources humaines de la Municipalité et par les responsables de la firme ``Groupe Perspective(Québec) Inc.``;

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de monsieur Roger Carrier, comme directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, à partir du 7 février 2011. Une convention de travail établissant les modalités et la description des tâches devra être signée par monsieur Roger Carrier incessamment.``

RÉS.NO : 2011-02-312

OCTROI D'UN MONTANT DE 600\$ AUX RESPONSABLES DES LOISIRS POUR LA SOIRÉE DE PATINAGE AUX FLAMBEAUX

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à verser un montant de 600\$ aux responsables des ``Loisirs`` pour l'organisation de la soirée de patinage aux flambeaux qui aura lieu le 4 février 2011 au Centre des loisirs. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2011``.

RÉS.NO : 2011-02-313

SUBVENTION AU FESTIVAL DE L'OIE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à verser un montant de 10 000\$ au Festival de l'Oie pour la préparation et la tenue d'évènements dans le cadre du ``Festival`` durant l'année 2011. Cette somme provient de deux endroits distincts : ``3 000\$ du budget des Loisirs et 7 000\$ du Pacte rural``. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2011``.

RÉS.NO : 2011-02-314

INSCRIPTIONS DES JEUNES DE SAINT-JOACHIM POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2011

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à verser un remboursement de 75\$/semaine et 15\$/jour, pour chaque inscription des jeunes de Saint-Joachim qui s'inscriront à la semaine de relâche du 7 au 11 mars 2011 dans le cadre de la programmation intermunicipale (Beaupré, Saint-Joachim et St-Tite-des-Caps). Ce montant sera pris à même les dépenses courantes du budget 2011``.

RÉS.NO :2011-02-315

MANDATER TROIS PERSONNES DU CONSEIL POUR ASSISTER AU SOUPER DE LA TOURTIÈRE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE la municipalité de Saint-Joachim mandate trois personnes du Conseil municipal afin d'assister au souper de la ``Tourtière`` qui aura lieu le 12 février 2011 au coût de 25\$ par personne, dans le cadre d'une activité organisée au profit de la Fondation de l'hôpital de Ste-Anne-de-Beaupré. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2011``.

RÉS.NO : 2011-02-316

MANDATER DEUX PERSONNES DU CONSEIL POUR ASSISTER AU SOUPER DU CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE la municipalité de Saint-Joachim mandate deux personnes du Conseil municipal afin d'assister au souper du Club optimiste au coût de 25\$ par personne. Cet évènement aura lieu le 12 mars 2011. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2011``.

RÉS.NO : 2011-02-317

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2011

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

`` QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 340-2011 déléguant au directeur général & secrétaire-trésorier le pouvoir de former un Comité de sélection et les modalités de contrats. Ledit règlement fait partie des présentes comme si au long reproduit``.

RÉS.NO : 2011-02-318

SUBVENTION AU MONTANT DE 50\$ AUX JEUNES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ``CHEERLEADING``

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise la Municipalité à verser une subvention au montant de 50\$ aux jeunes de la Côte-de-Beaupré ``Cheerleanding`` pour les aider à ramasser du financement afin de participer aux championnats nationaux qui se tiendront à Niagara Falls du 13 au 15 mai 2011. Ce montant sera pris à même les dépenses du budget 2011``.

RÉS.NO : 2011-02-319

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 4 février 2011 pour les chèques numéros : 1100001 à 1100005, 1100047 à 1100074 et 1100083 à 1100107 pour un montant de 110 831,47\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite``.

RÉS.NO : 2011-02-320

ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC VIDÉOTRON LTÉE – TOUR DE COMMUNICATIONS

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte une entente avec Vidéotron Ltée pour l'installation d'une ``Tour temporaire`` de communications située sur le lot 268, route 138 à Saint-Joachim.

De plus, monsieur le maire, Marc Dubeau et la directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente et tout autre document s'y rattachant.

L'entente fait partie des présentes comme si au long reproduite.``

RÉS.NO : 2011-02-321

MANDAT DE MARC DUBEAU, MAIRE POUR LE DÉJEUNER DE LA TRAVERSÉE DU PONT DE GLACE DE L'ANGE-GARDIEN – 2011

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal mandate monsieur le maire, Marc Dubeau, à assister au déjeuner de la traversée ``2011``du pont de glace de l'Ange-Gardien, qui se tiendra le 13 février 2011, entre 9 h à 12 h au Centre récréatif de l'Ange Gardien au coût de 10\$ par personne``.

**RÉS.NO : 2011-02-322 ACCEPTATION D'UNE AIDE
FINANCIÈRE POUR L'ENSEMBLE
VOCAL L'ARC-EN-SONS**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal autorise la Municipalité à verser une aide financière de 50\$ à l'ensemble vocal ``L'Arc-en-Sons ``. Ce montant servira de publicité à l'intérieur de leur programme qui sera distribué lors de leur 12^{ième} spectacle les 29, 30 avril et 1 mai 2011``.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude Bourbeau qu'à une séance ultérieure du Conseil de la Municipalité, il y aura adoption d'un règlement ayant pour effet d'amender la clause d'admissibilité et participation au régime complémentaire de retraite pour les employés de la municipalité de Saint-Joachim.

**RÉS.NO : 2011-02-323 AMENDEMENT D'UNE PARTIE DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-01-296**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``QUE le Conseil municipal amende une partie de la résolution numéro 2011-01-296 concernant l'installation d'éclairage à la patinoire et dorénavant on devra lire:``pour un montant de 1 020,58\$ au lieu d'un montant approximatif de 300\$``.

RÉS.NO : 2011-02-324 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

``DE lever la séance du Conseil municipal à 20h15``.

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière